

N° 128



Le Courrier de Luzancy

Eté - Automne 2025



Mémoire, rentrée et convivialité

Sommaire

Edito du maire	P.3	Assistantes Maternelles	P.29
Conseils municipaux	P.4-P.7	Etat Civil Renseignements et adresses utiles	P.29
Cérémonie « Dernier Convoi »	P.8-P.9		P.30-P.31
Rentrée scolaire	P.10-P.11	Publicités	P.32
Luzancy en Fête	P.12-13		
Halloween	P.14		
Boîte à livre	P.14		
Divers	P.15	RAPPEL Le journal est en ligne sur notre site internet : https://luzancy.fr	
Jeux	P.16–P.17		
Recettes	P.18-P.19	Distribution dans les boîtes aux lettres après inscription en mairie	
A vos agendas	P.20	Un autocollant vous sera remis en retour	
Colis des séniors	P.21		
Bibliothèque	P.21		
Registre nominatif	P.22		
Attention aux arnaques	P.23		
Démarches citoyennes	P.23		
Rappel urbanismes	P.24		
Végétaux	P.25		
Calendrier des pompiers	P.26		
Agir pour notre environnement avec le SMITOM	P.27		
Calendrier collecte	P.28		

Edito du Maire

Chères Luzancéennes, Chers Luzancéens,



La rentrée scolaire, la fête du village, les premiers frimas qui arrivent doucement, la période de Noël approche à grands pas, avec son sapin magnifiquement décoré et ses lumières scintillantes, suscitant un émerveillement chez les enfants. Leurs lettres adressées au Père Noël, pleines d'espoir et d'innocence, où chaque enfant attend avec impatience de découvrir, le 25 décembre, le cadeau tant désiré.

Si je pouvais moi aussi confier une lettre au Père Noël au nom de la commune, je lui demanderais, en premier lieu, de faire en sorte que les débris, les papiers et autres déchets ne jonchent plus notre village, polluant nos rues et notre rivière, et altérant la beauté de notre cadre de vie. La propreté et la préservation de l'environnement devraient être une priorité pour tous, petits et grands.

Par ailleurs, je solliciterais la bienveillance du Père Noël pour que la vitesse excessive des voitures et des motos, cesse d'être une menace constante pour la sécurité des piétons et des cyclistes.

Je n'oublierais pas de lui demander également de veiller sur nos espaces publics, notamment le parc communal, qui subit malheureusement des dégradations régulières. La préservation de ces lieux, véritables espaces de détente et de convivialité est indispensable pour le bien vivre ensemble. Enfin, je mentionnerais la lutte contre le vol et toutes autres formes de délinquance, qui portent préjudice à l'ensemble des administrés.

Aujourd'hui, une grande partie du travail de nos agents consiste à réparer ce que l'incivilité a brisé, à nettoyer ce que l'on aurait pu préserver. Le coût de ces efforts, croissant chaque année, menace d'alourdir la charge financière qui repose sur tous.

En cette saison où l'espoir et la magie se mêlent à la réalité de nos préoccupations, je souhaite qu'en ensemble, nous retrouvions la sagesse d'aimer notre village comme un lieu où chacun s'y sent bien.

Avant de vous retrouver tous pour les vœux que nous organisons le samedi 10 janvier, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année au côté des personnes qui vous sont chères.

Joëlle CANINI

Procès-verbal Conseil Municipal

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUIN 2025

Le six juin deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Luzancy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Joëlle CANINI, Maire,

Présents :

Adjoints : M. Derrien Nicolas, Mme Hérault Laurence,
M. Beauvois Jocelyn, Mme Giraud Vicky,
Conseillers : Mme Kaluzny Ludivine, M. Urbain Patrice,
M. Vuillemin Philippe, Mme Koutouan Armande,
Mme Plouin Angélique, M. Couderc Jérémy, M. Fickinger Romain,
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mme Morel Camy donne pouvoir à Mme Plouin Angélique
M. Davoust Éric
Mme Quentin Fanny

Secrétaire de séance : Mme Giraud Vicky

Quorum :

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 12

Ordre du jour : Abandon d'un terrain au profit de la commune, Demandes de subvention, Décision modificative n° 1, Participation des communes extérieures aux dépenses de fonctionnement des écoles pour les enfants non domiciliés à Luzancy – Année scolaire 2023/2024, Contrat de location pour les TBI de l'école et pour les copieurs de la Mairie et de l'école, Tarif du repas de cantine, informations diverses.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 04 avril 2025

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le Procès-Verbal de la séance du 04 avril 2025.

Délibération n° S3/1-2025 : Abandon d'un terrain au profit de la commune

Madame le Maire expose : En 1976, le Sous-préfet de Seine et Marne a délivré une autorisation de lotissement pour un terrain sis rue de Messy cadastré section ZD 100 et divisé en 11 parcelles. L'une de ces parcelles cadastrée ZD 115 devait être abandonnée à la commune pour être réintégrée dans la voirie de la rue de Messy qu'elle longe au droit des parcelles ZD 112, 114, 116, 115, 119 (prescription de l'arrêté préfectoral).

Une fois loti, le terrain a été vendu mais l'abandon de terrain n'a pas été publié auprès du service des hypothèques et il est donc resté au nom du vendeur.

Procès-verbal Conseil Municipal

Il est nécessaire de mettre fin à cette situation car cette parcelle est incorporée à la voirie mais la commune ne peut pas l'aménager et les propriétaires des parcelles attenantes ne peuvent pas franchir cet espace privé pour rejoindre la voirie. Il faut prendre une délibération pour constater la formalité d'abandon. La délibération pourra être publiée directement au service des hypothèques sans recourir à un notaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte l'abandon perpétuel de la parcelle cadastrée Section ZD n° 115 située rue de Messy, d'une contenance de 1 are et 50 centiares appartenant à Monsieur Marcel Emile CAGNARD né le 04 décembre 1918 à Paris (14^{ème} arrondissement) au profit de la commune de Luzancy, administrée par la Mairie de Luzancy (numéro SIRET : 21770265300015) sise 7 rue de la Mairie à Luzancy (77138). Il décide l'incorporation et le classement dans le domaine public communal de ladite parcelle et autorise Madame le Maire à effectuer la publication auprès des services de la publicité foncière de Meaux, de la présente délibération et à signer tout document afférent à la présente délibération

Délibération n° S3/2-2025 : Demandes de subvention

M. Nicolas DERRIEN présente les demandes de subvention reçues ainsi que l'avis de la commission finances. Deux dossiers de demande de subvention ont été complétés tardivement et n'ont pas pu être examinés par la commission finances pour être présentés au vote lors du dernier conseil. Ces demandes ont été faites par le secours populaire et par l'association sportive des glacis. Une troisième demande complète a été déposée par l'association de la pêche fertoise.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Secours Populaire Français de Seine et Marne : 300.00 €

Association Sportive du collège des glacis : 150.00 €

Association La Perche Fertoise : 0.00

Délibération n° S3/3-2025 : Décision modificative n° 1

Madame le Maire expose : A la suite d'une erreur matérielle, le budget prévu pour payer le montant des intérêts d'emprunt a été minoré. La perception nous demande de prendre une décision modificative pour régulariser la ligne budgétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la décision modificative n°1 :

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
11	6068	Divers autres matières et fournitures	39 400 €	942.89 €	
66	66111	Intérêts d'emprunt	2 023.13 €		942.89 €

Procès-verbal Conseil Municipal

Délibération n° S3/4-2025 : Participation des communes extérieures aux dépenses de fonctionnement des écoles pour les enfants non domiciliés à Luzancy – Année scolaire 2023/2024

Mme Hérault présente les frais de participation qui s'élèvent à 979.59 € par élève pour l'année 2023/2024. Cela concerne actuellement deux élèves fréquentant l'école de Luzancy et domiciliés à Montreuil (Seine Saint Denis).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'autoriser la mise en recouvrement des sommes correspondantes auprès des communes concernées, soit 979.59 € par élève fréquentant l'école de Luzancy,

Délibération n° S3/5-2025 : Contrat de location pour les TBI de l'école et pour les copieurs de la Mairie et de l'école

M. Derrien présente la proposition de la société Numévo : matériels proposés et tarifs. La nouvelle offre sera plus adaptée à nos besoins avec des copieurs moins rapides mais plus modernes. Les écrans des TBI seront plus modernes et donc plus en adéquation avec les besoins des enseignants. Les tarifs proposés permettent à la commune une économie de 150.00 € par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- De dénoncer les contrats existants pour la location des TBI et des copieurs, la Société Numévo faisant son affaire de la dénonciation desdits contrats,
- D'accepter la proposition financière de la Société Numévo : location de deux copieurs et mise à disposition sans coût locatif d'un troisième copieur pour un loyer hors taxe de 842.00 € par trimestre (hors copies supplémentaires) pour une durée de 21 trimestres, maintenance de trois copieurs pour une durée de 21 trimestres, mise à disposition d'un écran interactif sans coût locatif et sans coût de maintenance pour une durée de 5 ans, location de trois TBI pour un loyer hors taxe de 270.00 € par trimestre pour une durée de 21 trimestres.

Délibération n° S3/6-2025 : Tarif du repas de cantine

Mme Hérault présente la proposition d'augmentation des tarifs du repas de cantine de 4.72 € à 4.80 € soit une augmentation de 0.08 centimes par repas. Cette augmentation a pour objectif de s'aligner sur la commune de Reuil en Brie qui a délibéré dernièrement cette augmentation et aussi de tenir compte de l'augmentation des frais liés à la cantine de Luzancy. Elle propose que le cout de l'accueil des enfants disposant d'un PAI reste inchangé soit 1.50 € par repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de porter le prix unitaire du repas de cantine à 4.80 € à compter du 1^{er} septembre 2025 et de maintenir le tarif d'accueil à la cantine pour les enfants bénéficiant d'un P.A.I. prévoyant la fourniture d'un panier-repas au cout unitaire de 1.50 €,

Procès-verbal Conseil Municipal

Informations diverses

Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations :

-Signature de la convention globale avec la CAF : cette convention tripartite avec la CAF et la CACBP permet à l'ASLPT qui gère l'accueil périscolaire de la commune de bénéficier de subventions et de pouvoir nous proposer cette prestation à un coût réduit.

-Signature d'un avenant au contrat de prestation de services mobilier urbain : concerne le panneau d'affichage sur la place de Bercheny suite au rachat de la société prestataire. Il a été convenu avec le prestataire que sur la face du panneau dévolue à la commune il procéderait à ses frais à deux affichages citoyens : respect des limitations de vitesse et ne pas jeter de déchets sur la voie publique.

-Signature de l'avenant aux mandats de gestion à la demande de la perception : autorisation de poursuite par l'assurance « garantie totale » souscrite et non par le trésorier public. L'avenant a été validé par la trésorière.

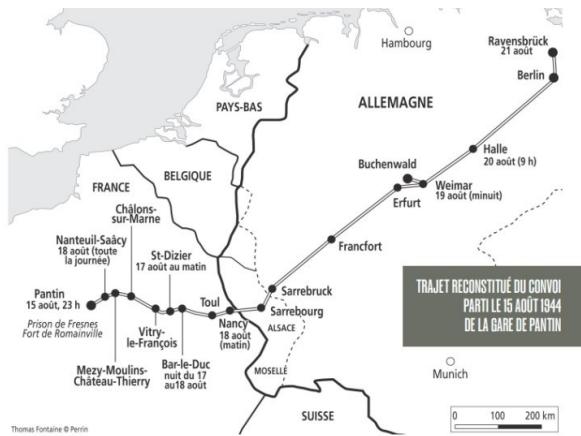
Clôture de la séance le vendredi 06 juin deux mille vingt-cinq à vingt heures et trente-sept minutes.

Le présent procès-verbal est arrêté par les membres du Conseil Municipal présents et représentés le vendredi 12 septembre deux mille vingt-cinq.

La Secrétaire de séance
Vicky GIRAUD

Le Maire
Joëlle CANINI

Cérémonie « Dernier convoi »



Le 15 août 1944 au matin et tout au long de la journée, environ 2400 résistants (1 654 hommes et 546 femmes) sont embarqués à Paris quai des bestiaux en gare de Pantin en direction des camps de concentration en Allemagne.

Ces personnes proviennent de diverses prisons et camps d'internement en Ile-de-France.

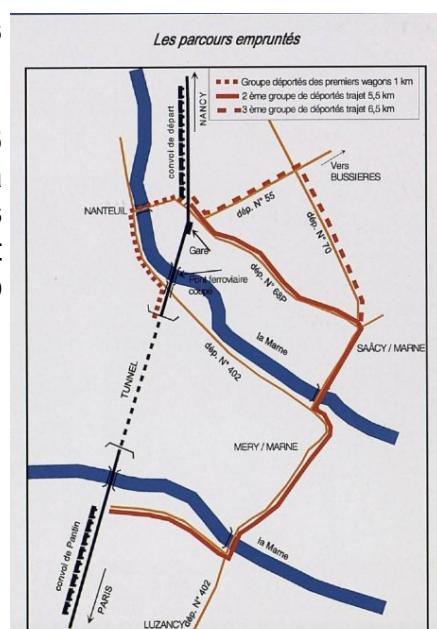
Le train est formé dans des conditions extrêmement précaires ; les wagons sont surchargés, les personnes entassées, et l'été, la chaleur rend la situation encore plus insupportable.

Le départ initialement prévu le 12 août est retardé, en raison d'une grève des cheminots parisiens entamée le 10 août et part la destruction de diverses installations ferroviaires, le convoi doit être finalement constitué à Pantin d'où il partira dans la soirée du 15 août 1944.

Ce convoi est qualifié de dernier convoi parce qu'il fut le dernier grand convoi politique (résistants + prisonniers politiques) parti de la région parisienne avant la libération de Paris. Il est également appelé « convoi des 57 000 ». Il s'inscrit dans l'histoire de l'occupation allemande, mais aussi dans le cadre de la libération imminente de Paris : il part seulement quelques jours avant la libération, Paris étant libérée fin août 1944.

Dans la matinée du 16 août, le convoi s'arrête dans la plaine de Luzancy car le pont ferroviaire sur la Marne a été détruit par l'aviation alliée. Les prisonniers, encadrés par des SS, sont contraints de marcher à pied sur plusieurs kilomètres (avec leurs bagages, parfois enchaînés) pour rejoindre la gare de Nanteuil-Saâcy. Plusieurs prisonniers ont pu profiter de ces étapes pour s'évader, parfois avec les habitants des communes de Luzancy et des alentours.

Une fois arrivés à la gare de Nanteuil Saâcy, les 17 et 18 août, un autre train prend les prisonniers qui n'ont pas réussi à fuir ou à être cachés par des habitants des communes avoisinantes pour les emmener vers l'Allemagne en transitant par Bar-Le-Duc et Nancy : les hommes sont emmenés au camp de Buchenwald, et les femmes vers le camp de Ravensbrück.



Cérémonie « Dernier convoi »

Le quai aux bestiaux de Pantin est aujourd'hui reconnu comme un lieu de mémoire : le site rappelle ce drame et l'engagement des personnes déportées, où tous les ans des commémorations ont lieu.

Les communes de Nanteuil sur Marne, de Saâcy sur Marne et de Citry ont décidé de se réunir afin d'honorer la mémoire de ce tragique événement.



Tous les ans à la date du 16 août, une cérémonie ouverte à tous est organisée au monument se situant à la gare de Nanteuil-Saacy , c'est un moment de recueil, d'écoute de souvenirs d'anciens déportés et de combattants encore en vie où de témoignages dont celui de Mr Jean Lafaurie toujours aussi émouvants (photo de couverture) sont lus en présence notamment de délégation politique.

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude aux anciens combattants pour leurs actions en tant que porte-drapeaux et pour leur engagement, leur contribution précieuse à la préservation et à la transmission de la mémoire collective."

Un moment convivial est ensuite prévu, cette année, la mairie de Luzancy a eu l'honneur de l'organisé.

Ci-dessous 4 portraits de personnes présentes dans le convoi du 15 août 1944
(dit « convoi des 57 000 »)



Marcelle HENRY (1895–1945)

Haute fonctionnaire et résistante. Arrêtée par la Gestapo en juillet 1944, internée à Fresnes puis déportée le 15 août 1944 par le dernier convoi. Internée à Ravensbrück, elle est rapatriée mais décède peu après.



Henri MASPERO (1883–1945)

Historien renommé, arrêté en juillet 1944 puis déporté avec le convoi ; mort en déportation. Sa notoriété académique facilite la recherche de portraits d'archives.



Georges BRUHAT (1887–1945)

Physicien et professeur (École normale supérieure) arrêté le 4 août 1944 puis déporté par le convoi du 15 août ; décède en camp en 1945. Personnalité universitaire notable.



Jean BAILLOU (1905–1990)

Haut fonctionnaire / secrétaire général de l'École (liens avec l'ENS) ; arrêté mi-1944 et déporté dans le convoi ; rentré après guerre et reconstruit une carrière diplomatique.

Rentrée scolaire

Ce lundi 1er septembre, 8H30, le soleil était au rendez-vous de cette reprise à la fois attendue par les uns et appréhendée par les autres, mais inévitable car « sans rentrée scolaire, pas de vacances ! »

Côté maternelles, c'est le début de la socialisation et la modification d'une relation extra-privilégiée avec maman ou la nounou, selon le mode de garde antérieur de chaque enfant.

Cette année encore les effectifs par classe restent homogènes, même si aucune fermeture ou ouverture de classe n'a été envisagée. Mais l'inégalité de répartition de l'âge des élèves par classe nécessite une répartition pédagogique des élèves, reflétée et décidée par l'équipe enseignante, sur l'ensemble du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Reuil en Brie et Luzancy. Ainsi, les élèves du RPI se répartissent de la manière suivante:

- A LUZANCY :

⇒ CÔTÉ MATERNELLE :

- 12 enfants entrant en PS et répartis sur les 2 classes de maternelle (6 dans chaque classe),
- 21 enfants de MS dans la classe de Mme MAZUREK et Mme SANCHEZ : ces 2 nouvelles enseignantes - à qui nous souhaitons la bienvenue - prennent le relais de Mme Delamotte, partie en retraite en juin dernier
- 21 enfants de GS dans la classe de Mme SONGEUX

⇒ CÔTÉ PRIMAIRE :

- 19 élèves en CP avec Mr FEUILLET, directeur de l'école et de Mme SANCHEZ sur sa journée de décharge
- 20 élèves en CE1 avec Mme PIRIOU

- A REUIL EN BRIE

- 6 élèves de CE1 avec 18 élèves de CE2 dans la classe de Mme NOIRET, également directrice de l'école de Reuil en Brie
- 10 élèves de CE2 avec 14 élèves de CM1 dans la classe de Mme BERGERON
- 26 élèves de CM2 dans la classe de Mme LAPLAICHE

SOIT **54 élèves en maternelle et 113 en primaire** (dont 39 à Luzancy et 74 à Reuil en Brie) pour un total de 167 élèves scolarisés sur le RPI.



Rentrée scolaire

Côté maternelle, il est évident que cette rentrée est chargée symboliquement : les séparations y sont plus « douloureuses » d'avec l'enfant que côté primaire, avec des pleurs des enfants mais aussi beaucoup d'émotion retenue chez les parents, qui voient ainsi leur progéniture franchir une étape vers l'indépendance ...

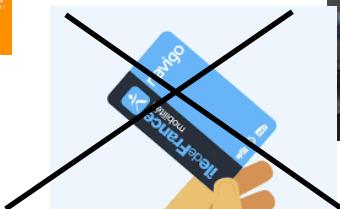
Les enseignants mettent les parents à contribution d'une certaine forme de « devoir » en remplissant le plus précisément possible les fiches d'informations de début d'année...



Et celles-ci sont précieuses : car dans nos villages, avec des écoles regroupées en RPI, les informations relatives au mode de transport, à l'inscription à la cantine et/ou à la fréquentation du service périscolaire sont indispensables afin d'articuler au mieux la journée des enfants et de coordonner les différents professionnels intervenant auprès des enfants, dans la plus grande sécurité et dans le champ des responsabilités de chacun... Et ce, dès le 1er jour de la rentrée.

Nous avons malheureusement constaté cette année - que par négligence ou erreur - un certain nombre de parents ont pris un titre de transport tardivement ou ne correspondant à l'utilisation des transports des Circuits Scolaires Spéciaux (CSS), entre les 2 écoles du RPI ou entre leur domicile et l'école de rattachement. L'utilisation d'une carte avec le Pass Navigo ne peut être utilisée que pour les lignes de transport régulières et non les CSS.

Ce constat - par erreur ou retard - de titre de transport, constaté par les services du Département a failli entraîner la suppression de l'arrêt « COURTARON » sur la boucle méridienne, alors qu'environ 10 enfants l'utilisaient dès la 1ère semaine, avec seulement 5 disposant d'un titre de transport correspondant. Cette suppression a été suspendue, sous réserve que les enfants s'équipent au plus tôt des titres de transport correspondants. Des contrôles de vérification, ont déjà été effectués et le seront afin de s'assurer de la pertinence du maintien de cet arrêt, nous comptons sur la responsabilité des parents dans ce sens ...



Luzancy en fête

Luzancy en Fête 2025 : quatre jours de convivialité et de bonne humeur !

Du **5 au 8 septembre 2025**, le village de Luzancy a vécu quatre jours intenses de fête, de partage et de musique ! Organisée par la **Mairie** et le **Comité des Fêtes**, cette édition de *Luzancy en Fête* a rassemblé petits et grands autour d'un programme riche et varié, sous un magnifique soleil de fin d'été.



Vendredi 5 septembre : les enfants à l'honneur

La fête a débuté par la **distribution d'un goûter et de tickets de manèges** aux enfants scolarisés dans le RPI Luzancy – Reuil-en-Brie. Un moment joyeux et familial, marqué par les rires et la bonne humeur.



Samedi 6 septembre : Le retour enflammé de The Firebirds !

Ils avaient déjà conquis le public luzancéen en juin dernier, et leur retour était très attendu !

Le groupe **The Firebirds**, avec son énergie rock et son répertoire pop/rock survolté, a littéralement transformé la **place de Bercheny** en une immense piste de danse à ciel ouvert.

Complices, drôles et passionnés, les musiciens ont su entraîner la foule dans une ambiance festive et chaleureuse. Le public, conquis, a chanté et dansé jusqu'à la tombée de la nuit.



Luzancy en fête

Un feu d'artifice grandiose

La soirée s'est conclue par un **spectaculaire feu d'artifice**, proposé par la **société Brézac**, illuminant le ciel de Luzancy et les visages émerveillés des spectateurs. Un véritable moment magique,



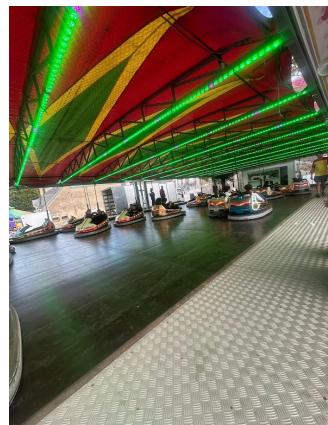
Dimanche 7 septembre : brocante et convivialité

Dès l'aube, les rues du village se sont animées pour la traditionnelle **brocante**, installée rue du Général Leclerc. Entre chineurs et exposants, la bonne humeur était au rendez-vous.

La fête foraine, la buvette et la restauration ont attiré un public toujours aussi nombreux, tout au long de la journée.

Lundi 8 septembre : un dernier tour de manège

Pour clôturer ces quatre jours de festivités, la fête foraine est restée ouverte, permettant aux familles de profiter encore un peu de cette atmosphère joyeuse.



Un immense merci !

Le Comité des Fêtes et la Mairie de Luzancy tiennent à remercier chaleureusement **tous les bénévoles**, les agents communaux, les partenaires et les habitants qui ont contribué à la réussite de cette belle fête.

Grâce à leur engagement et leur bonne humeur, **Luzancy en Fête 2025** a été un **grand succès**, marqué par la convivialité, la musique et le plaisir d'être ensemble.

Halloween

Ce samedi 25 octobre, le comité des fêtes a organisé sa traditionnelle animation pour célébrer la fête d'Halloween.

Accompagnés de leurs parents, une quarantaine d'enfants âgés entre 3 et 10 ans sont venus participer aux diverses animations proposées, maquillage, photos, dessins, pêche aux bonbons et autres activités manuelles.

Comme à leur habitude, les enfants ont fait preuve d'imagination avec des déguisements plus effrayants les uns que les autres.

Un buffet de bonbons et de boissons était proposé, ainsi qu'une vente de gâteaux faits maison.

Encore une grande réussite, qui ne pourrait se faire sans les bénévoles .



Boîte à livres



Nouvelle arrivée dans notre commune !

Nous avons tous, chez nous, des livres que nous n'avons jamais lus, ou que nous ne lirons jamais et qui prennent souvent la poussière dans une bibliothèque.

Grâce à la bonne initiative d'un habitant de la commune que nous remercions vivement, nous avons désormais une jolie boîte à livres installée devant la boulangerie.

Le principe est simple :

- chacun peut venir y déposer des livres
- chacun peut emprunter

Nous pouvons tous participer à ce cycle vertueux et écologique qui encourage le réemploi et le partage.

Merci de respecter cette belle initiative.

Divers



Pour la sécurité de tous : installation de défibrillateurs

Deux défibrillateurs automatisés externes (DAE) viennent d'être installés : l'un devant le foyer rural et l'autre à proximité de la mairie. Ces appareils, accessibles 24h/24, permettent d'intervenir rapidement en cas d'arrêt cardiaque, avant l'arrivée des secours. Simples d'utilisation, ils guident pas à pas la personne qui porte assistance. Chaque minute gagnée augmente considérablement les chances de survie, c'est pourquoi leur présence à proximité des lieux de vie est essentielle.

Il en va de la vigilance de chacun de respecter ces équipements



Des classes encore mieux équipées

La commune poursuit ses efforts pour offrir aux enfants les meilleures conditions d'apprentissage. De nouveaux Tableaux Numériques Interactifs (TNI) ont été déployés dans les écoles, permettant aux enseignants de proposer des cours plus dynamiques, ludiques et collaboratifs. Cet investissement s'inscrit dans la volonté de moderniser les équipements scolaires



Une vente de bois au profit de la solidarité locale

La récente vente de bois communal a rencontré un beau succès.

Les fonds récoltés (1440€) seront reversés aux bénéfices de l'école et de la commission d'action sociale à parts égales.

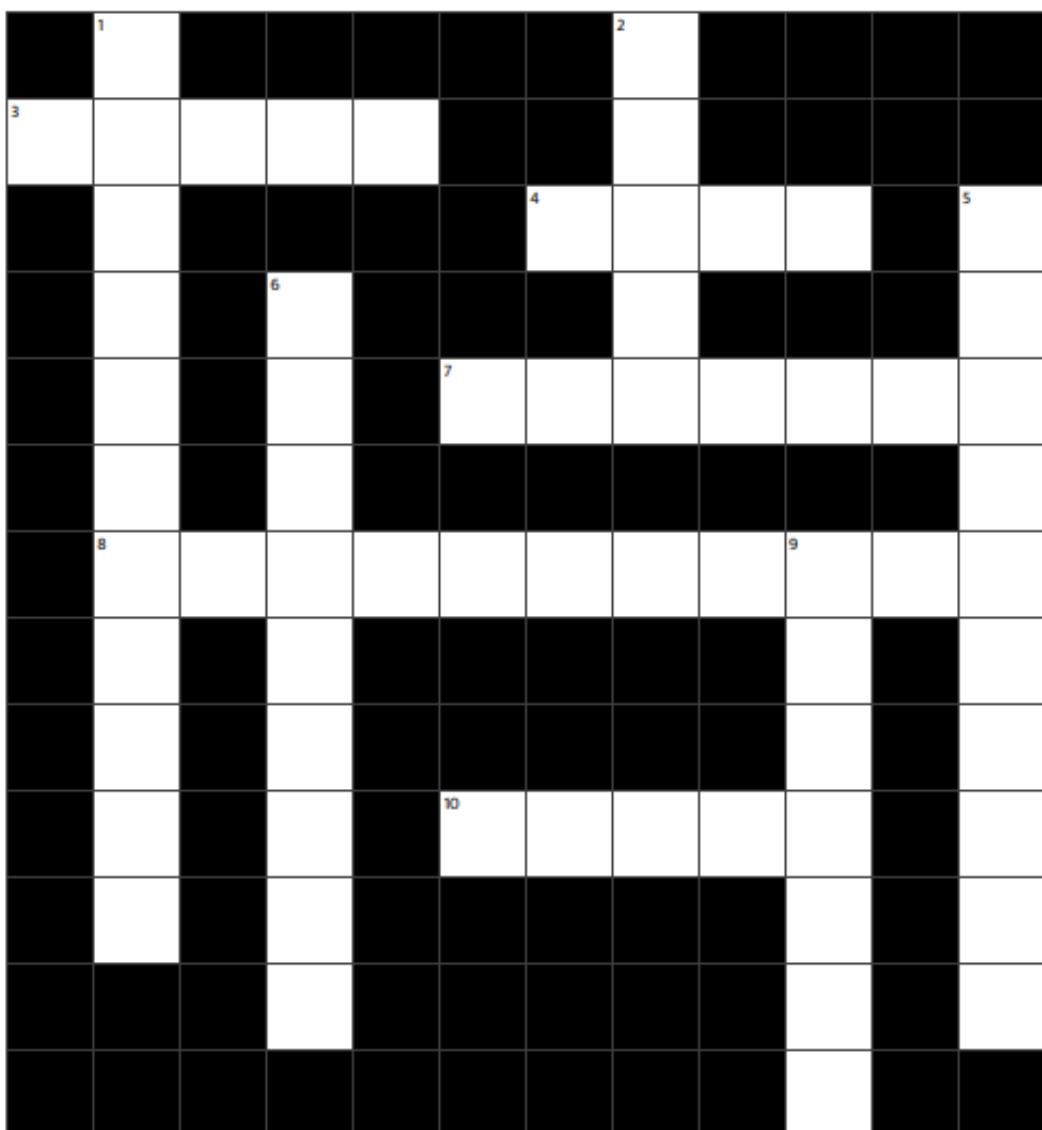
Cette nouvelle gestion des chutes d'arbres et l'intérêt des administrés témoignent une nouvelle fois de la solidarité au service de toutes les générations.

FRUITS ET LEGUMES

U Ç Q T Z C A E L X B J G K R C L U
C W D C N O K V L R E I M M O P O C
P T R Y J U O I R F A V B O G Y R A
X Ç F B W R V J Ç P N V C C S P Z G
Ç X G R M G Z D U M H E I G Q J F K
Y W P X F E V E Ç L Z N I N L M Ç M
Ç F T O T V W A K I Y D Q I W C O L
H I I T T O S E H F Ç A P O U W X O
U E I G L I T Z R A C N H C Q H X P
N R N Ç U T R N Z Ç H G B C C C D J
Y X A G E E M O G X A E B I L W F Z
N B X S I X L E N E M S V T B U Y A
G H I B V A N H B O P U U R Ç S B Y
V O L S X G T Q M A I D O O G F K U
N M M R I Y Q A I G G X M U B W P H
D L A V K Q G A H T N Ç L I T T H P
P T P K K V A U D C O K H L H P X O
Y Ç V Y X X A F D Z N M L L C H W I
T Ç C M N Z N H G T Q F S E F Ç Z R
S C F Y E P O M M E R A I S I N Ç E

CHATAIGNE	CHAMPIGNON	RAISIN
FIGUE	POTIRON	VIGNE
POMME	CITROUILLE	VENDANGES
POMMIER	COURGE	NOIX
NOISETTE	POIRE	COING

Jeux



horizontalement

- 3 Hameau de Luzancy
- 4 Fromage de notre région
- 7 Saison de novembre
- 8 Le mycologue en cherche
- 10 On peut les voir aux carrières

verticalement

- 1 Maréchal ayant vécu sur notre commune
- 2 Peintre de Luzancy
- 5 béton précontraint inventeur
- 6 Habitant de notre commune
- 9 Juste parmi les Nations

Recettes

FOIE GRAS MAISON MI-CUIT (Recette simplifiée)

Ingédients (pour 6 à 8 personnes) :

- 1 foie gras de canard cru déveiné (environ 500 à 600 g)
- 1 cuillère à café de sel
- 1 cuillère à café de poivre (blanc ou noir selon goût)
- (Facultatif) 1 pincée de sucre
- 1 ½ cuillère à café de paprika fumé
- 1 ½ cuillère à café de cannelle
- alcool : armagnac, cognac, porto, muscat ou sauternes
- film étirable



Temps :

- Préparation : 30 min
- Marinade : 30 min
- Cuisson : 45 min/1 heure
- Repos : 3 jours au réfrigérateur

Préparation :

1. Préparer le foie :

- Sortez le foie gras du réfrigérateur 30 minutes avant de le manipuler (température ambiante, il sera plus souple).
- Si ce n'est pas déjà fait, retirez les veines avec un petit couteau pointu : ouvrez les deux lobes, suivez les veines principales et extrayez-les délicatement.
- tapissez de film étirable un plat creux – ou grande assiette creuse et y mettre les morceaux de foie.
- Arrosez d'alcool si souhaité, et recouvrez de film.
- réservez 30 min au réfrigérateur.



2. Assaisonner :

- Sortez le foie gras du réfrigérateur. Retirez l'excédent d'alcool.
- Mélangez le sel, le poivre, le paprika, la cannelle et éventuellement le sucre.
- Saupoudrez l'assaisonnement de façon homogène sur toute la surface du foie (recto-verso).
- couvrez de film étirable et réservez 30 minutes à température ambiante.



3. façonnez :

- Reconstituez les lobes et placez-les dans un plat préalablement recouvert de film étirable.
- avec ce même film, formez un boudin et serrez bien pour obtenir un ballotin.
- piquer le ballotin à des endroits différents à l'aide d'un couteau pointu.
- refilmez à nouveau, plusieurs tours, pour rendre le ballotin hermétique (dans un sens, puis dans l'autre)



Recettes

4. Cuisson

- Mettre le ballotin de foie gras dans l'eau bouillante et le laisser cuire à bouillon pendant 45 minutes à 1 heure selon les goûts. (plus ou moins rosé)
- Sortir le ballotin de l'eau et laissez refroidir plusieurs heures à température ambiante.
- Une fois complètement refroidi, placez le foie gras au réfrigérateur 3 jours minimum.



5. Dégustation

- Coupez les extrémités du ballotin. Retirez toutes les couches de film (le gras s'y sera glissé !). Vous obtenez un Foie Gras sans excédent de gras.
- Découpez en tronçons de 1 cm d'épaisseur et ajouter de la fleur de sel si besoin.



SOUPE DE VELOUTE DE POTIMARRON ET POMMES DE TERRE

Ingédients

2 oignons
10 cl de crème fraîche
1 cuillère à café de curry
1 pincée de muscade
1 cube de bouillon de poule
Sel
Poivre
1 potimarron
2 pommes de terre
3 gousses d'ail



Préparation

- Enlever l'écorce et les pépins du potimarron (il n'est pas obligatoire de le peeler mais dans ce cas le choisir bio) puis couper la chair en gros morceaux.
- Éplucher les pommes de terre puis les couper en gros morceaux.
- Faire revenir les oignons et l'ail hachés dans un peu de beurre à feu doux.
- Ajouter les pommes de terre et le potimarron faire revenir 5 minutes.
- Couvrir le tout d'eau, ajouter le bouillon de poule, la muscade, le curry et laisser mijoter environ 30 minutes à feu doux.
- Lorsque les légumes sont cuits, mixer votre préparation.
- Vérifier l'assaisonnement, saler, poivrer selon votre goût puis ajouter la crème fraîche et laisser mijoter encore 2 ou 3 minutes.

Bon appétit !

Agenda

Chaque 2ème dimanche du mois :

Les Luz'Anciennes rassemblement de voitures anciennes au parc de Luzancy.

Mardi 11 Novembre :

Commémoration Nationale de l'Armistice de 1918.

Rdv à 10h45 a l'ancien cimetière.



Dimanche 16 Novembre :

A 15 heures Le Foyer Rural vous propose le concert de Frédéric Bobin :auteur, compositeur et interprète, tourne dans toute la France, viendra spécialement de Lyon avec son guitariste.

Samedi 6 Décembre :

Loto organisé par le comité des fêtes. en prévision, jusqu'à 1500€ de lots.

Contact :

comitedesfetesdeluzancy@gmail.com

06 30 79 58 32



Vendredi 12 et samedi 13 Décembre :

Distribution colis de nos ainés



Le samedi 20 décembre

Le Foyer Rural vous propose un concert original avec « La Plume » Prisillia, petite par la taille mais grande par le talent est autrice, compositrice et interprète; Avec son accordéon, elle joue la carte du partage musical entourée de ses 3 « plumeaux musiciens » : Bonne humeur garantie !!!

Le samedi 20 décembre

15h00 Visite du Père Noël à la mairie. Une photographe professionnelle sera présente pour une photo souvenir (achat facultatif 5€ la photo)

Le vendredi 9 janvier

Assemblée Générale de l'association comité des fêtes

Le samedi 10 janvier

11h00 Vœux de Madame le Maire au foyer rural.

Le vendredi 23 janvier

Assemblée Générale de l'association Foyer Rural

Dimanche 25 Janvier 2026 à 15h,

Autre concert du Foyer Rural, avec le même instrument à l'honneur, mais un style musical et un look très différent : Johann Riche, accordéoniste, compositeur -interprète et comédien, jouera son répertoire Jazz - Rock - Jazz Manouche - New Musette - et nous entraînera dans son univers envoûtant et captivant. A ne pas manquer !!!!



Contact :

foyer.rural.luzancy@gmail.com

07 81 41 22 97

Colis des séniors

Avec l'arrivée de l'automne, s'annoncent rapidement les préparatifs de Noël et qui dit Noël dit colis à destination de nos Séniors offerts par la municipalité, et choisis par les membres de la Commission d'Action Sociale.

Si vous avez plus de 70 ans (ou les aurez cette année), vous avez dû être destinataire d'un courrier vous interrogeant sur votre souhait, ou non, de le recevoir. Ce courrier a été adressé à tous les séniors, domiciliés au moins depuis une année sur la commune et s'étant fait connaître à la mairie d'une manière ou d'une autre.

Les réponses sont attendues pour le lundi 17 novembre au plus tard, afin d'avoir une livraison, qui nous permettent d'assurer la distribution comme suit :

- Retrait en mairie les **vendredis 12 et samedi 13 décembre, de 9h à 12h**
- Possibilité de confier votre colis à un proche (famille, voisin, ami) à l'aide de la procuration jointe
- Possibilité de distribution à domicile, à préciser à l'aide du coupon réponse également
- Si besoin, votre colis restera disponible après ces dates en mairie, et pourra être récupéré sur les horaires d'ouverture du secrétariat.



Bibliothèque

- Bibliothèque du Foyer Rural

- Nouveaux livres-

Tous ces livres ont été choisis par les abonnés.

Plus grand que le ciel	VIRGINIE GRIMALDI	Roman
Tout le monde nait avec des ailes	YCARE	Essais
Les enfants perdus	FRANCOISE SUREAU	Roman
The happy couple	NAOISE DOLAN	Roman
A retardement	FRANCK THILLIEZ	Policier

Contact:
Nicole CHARLET
01 60 23 52 10

Pour les personnes ne pouvant se déplacer, une livraison peut être faite à votre domicile en contactant : Mme N.CHARLET.



Registre nominatif

Depuis 2021, la municipalité a mis en place - comme la loi le préconise - le registre nominatif des personnes dites « vulnérables » : ce dispositif permet de recenser ces personnes sur la commune dans le but de les aider et d'anticiper les aides, dont elles pourraient avoir besoin, lors d'un plan d'alerte et d'urgence utilisé en cas de risques exceptionnels (canicules, grands froids, inondations, relogements d'urgence, pandémies...).

Les personnes « vulnérables » sont celles dont l'état de santé, l'événement de vie ou l'âge les rend plus à risques que d'autres :

- les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile,
- les femmes enceintes
- les personnes souffrant de maladie chronique
- les personnes en situation de handicap résidant à leur domicile
- les personnes prenant certains médicaments, qui peuvent majorer les effets de la chaleur ou gêner l'adaptation de l'organisme

L'existence de ce registre nominatif, doit permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès de ces personnes et la mise en place de cellule communale de suivi lors de déclenchement de plans préfectoraux d'alerte et d'urgence.

L'inscription est bien évidemment facultative et doit faire l'objet d'une démarche volontaire : les informations recueillies sont déclaratives, gardées en lieu sécurisé, confidentielles et accessibles uniquement par des personnes assermentées, et soumis au RGPD

Avec les informations communiquées et selon votre demande, nous serons en mesure d'évaluer la nature, la fréquence et l'importance de l'aide ou du soutien à vous apporter en cas d'évènements exceptionnels.

Si vous êtes déjà inscrit(e), il convient peut-être de réactualiser les informations communiquées auprès de nous; Vous n'êtes pas encore inscrit(e), vous hésitez, vous vous interrogez ou vous souhaitez être davantage renseigné(e) ou aidé(e) pour remplir ce document, nous vous invitons à prendre contact auprès du secrétariat au 01.60.23.61.57 ou de Mme HERAULT Laurence, Maire Adjointe chargée des affaires sociales au 06.71.58.37.25. pour ce faire .



Attention aux arnaques !



Chaque année, des arnaques plus en plus nombreuses et diverses touchent nos concitoyens : démarchage à domicile, usurpation d'identité, fausses contraventions, escroqueries en ligne, ...

les arnaques sont multiples et jouent sur la peur, la surprise ou la naïveté des personnes, nous poussant à agir dans l'urgence

De nombreux conseils sur les arnaques en ligne circulent pour rester vigilants et ne jamais communiquer des informations personnelles et confidentielles à qui que ce soit.



Concernant le démarchage à domicile, ne laissez personne rentrer chez vous et sachez que depuis le 1er octobre 2025, par l'arrêté municipal 74- 2025, **le démarchage à domicile est interdit sur la commune**.

« Considérant que l'activité de démarchage à domicile s'intensifie sur le territoire de la commune et afin de préserver la tranquillité des habitants et de maintenir l'ordre public, le démarchage à domicile est dorénavant interdit sur le territoire de la commune (sauf autorisation express de la commune). (...) Les habitants, qui estimeraient être victimes de pratiques déloyales, agressives ou encore d'usurpation d'identité, sont invités à prendre contact avec les services municipaux ou directement la gendarmerie ».

Démarches citoyennes

Inscriptions sur les listes électorales

Afin de pouvoir voter, il faut être inscrit(e) sur les listes électorales de la commune. soit :

- en ligne sur www.service-public.fr
- directement en mairie, muni d'une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Pensez aussi à signaler tout changement d'adresse pour recevoir votre carte électorale correspondant à votre nouveau bureau de vote.

Pour les élections municipales de mars 2026 inscrivez vous dès maintenant date limite le 6 février 2026.

Ce délai est reporté au 5 mars 2026 si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

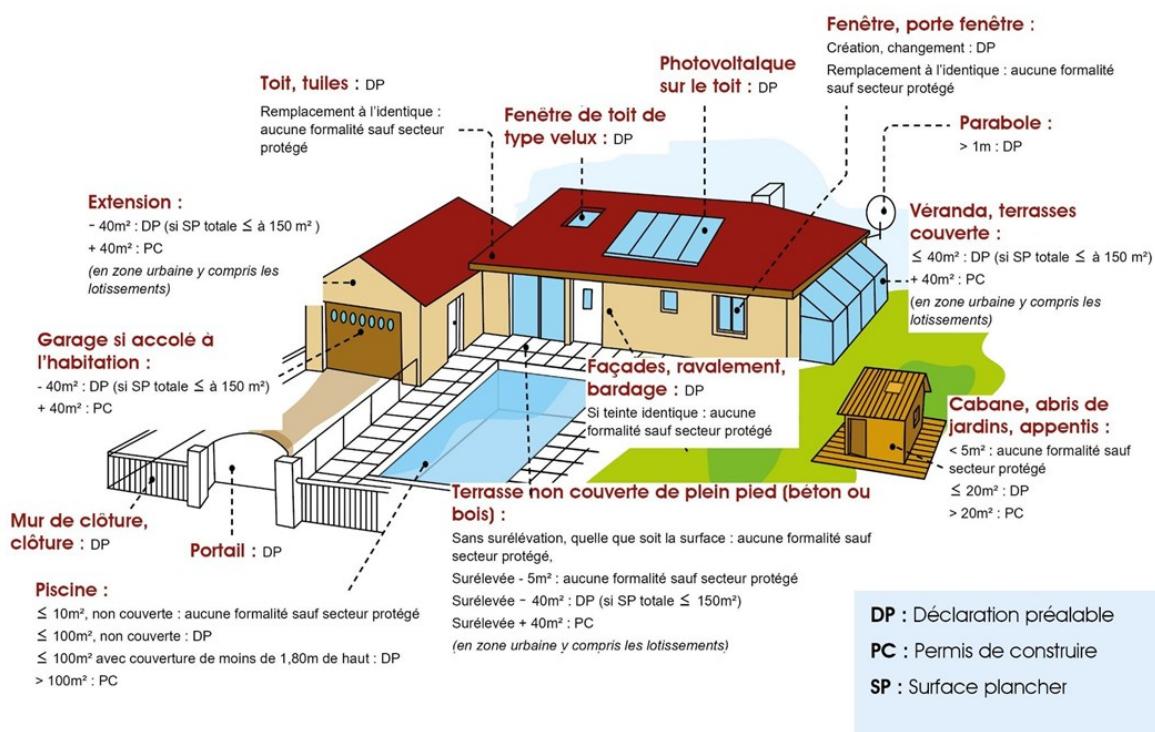
- Jeune de 18 ans n'ayant pas fait le recensement citoyen,
- Déménagement récent,
- Acquisition récente de la nationalité française,
- Droit de vote récemment recouvré.

Recensement des jeunes de 16 ans

Les jeunes Français, doivent se faire recenser à la mairie dans les 3 mois suivant leurs 16 ans.

Rappel Urbanismes

Vous avez un projet, mais vous hésitez sur le bon formulaire ?



Le permis de démolir est désormais obligatoire pour tout projet de démolition totale ou partielle. Et si la démolition dépend d'un projet de construction ou d'aménagement, un seul formulaire vous permettra de faire vos deux demandes (démolition et reconstruction ou aménagement).

Bien que les communes de l'agglomération aient souhaité confier à l'intercommunalité l'instruction des demandes d'urbanisme. Les dépôts de demande d'autorisation d'urbanisme ainsi que les questions concernant les dossiers se font toujours dans la mairie de la commune d'implantation du projet.

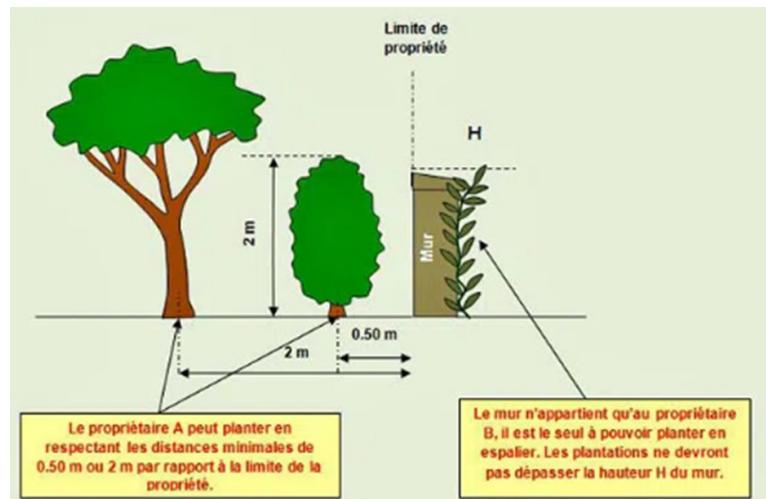
Sur le site de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie vous trouverez un lien pour le dépôt de votre demande en ligne et un guide d'accompagnement.

ET A NE PAS OUBLIER

Vous devez effectuer une déclaration attestant l'achèvement et la conformité de vos travaux (DAACT). Elle permet d'informer la mairie de la fin de vos travaux.

Les végétaux

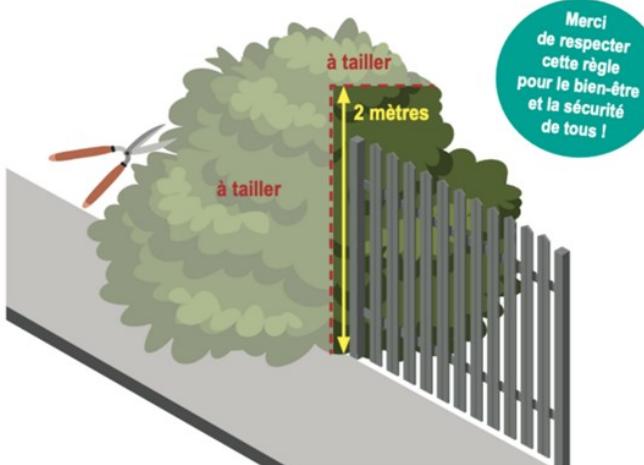
C'est bientôt la saison idéale pour planter des végétaux, voici comment avoir un beau jardin tout en respectant la réglementation.



Selon l'article 671 du code civil français , les distances minimales à respecter pour les plantation en limite de propriété sont les suivantes :

- Pour les arbres et arbustes de plus de 2 mètres de hauteur : ils doivent être plantés à une distance minimale de 2 mètres de la limite séparative de la propriété voisine.
- Pour les végétaux de 2 mètres de hauteur ou moins : la distance minimale est réduite à 0,5 mètre de la limite séparative.

Une fois plantés les arbres et les haies doivent être entretenus et taillés.



Les propriétaires de plantations qui dépassent de leur propriété en sont civilement responsables. En cas de dommage, leur responsabilité civile pourra être engagée (articles 1382 et suivants du Code civil).

Cette responsabilité peut être mise en jeu tant par la commune que par les administrés qui s'estiment lésés.

- Tout propriétaire doit couper les branches qui dépassent sur le terrain voisin
- Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de 2 m du domaine public routier.
- Les haies et arbres à l'aplomb des limites des voies publiques ne doivent pas dépasser.
- La hauteur maximale est de 2 m
- Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (EDF, Téléphonie, Eclairage Public)

Et rappel le brûlage est interdit

PETIT RAPPEL

Chaque riverain est tenu d'assurer la tonte et l'entretien du trottoir devant son habitation.

Calendrier des pompiers



La traditionnelle campagne de distribution des calendriers des Sapeurs-Pompiers de La Ferté-sous-Jouarre se déroulera du 1er novembre 2025 au 15 janvier 2026.

Comme chaque année, cette tournée permet à nos sapeurs-pompiers de rencontrer la population et de recueillir le soutien des habitants de leur secteur d'intervention.

Les sapeurs-pompiers effectuant cette démarche sont tous en mesure de présenter leur carte professionnelle, attestant de leur appartenance au Centre d'Incendie et de Secours de La Ferté-sous-Jouarre.

Cette carte peut être présentée sous format dématérialisé (sur téléphone) ou sous format physique (carte professionnelle officielle).

Ils se déplaceront principalement en soirée et les week-ends, afin de ne pas perturber l'activité quotidienne des habitants.

En cas d'absence lors de leur passage, un stand sera tenu dans la galerie du magasin E. Leclerc de La Ferté-sous-Jouarre, du 22 au 28 décembre 2025 (hors les 24 et 25 décembre).

Nous relayons cette information qui nous a été adressée par l'amicale des sapeurs-pompiers de la Ferté-sous-Jouarre.

Un grand merci à toutes ces femmes et à tous ces hommes qui sont toujours présents pour nous. Leur investissement au quotidien n'est plus à démontrer, aussi je vous invite à leur réserver le meilleur accueil qui soit.



Agir pour notre environnement avec le SMITOM

Il nous faut dire **STOP !**
ENSEMBLE, VEILLONS AU BON TRI DE NOS EMBALLAGES.



Agir pour notre environnement avec le SMITOM

Le SMITOM du Nord Seine-et-Marne lance un appel fort à la mobilisation citoyenne pour améliorer le tri des déchets et limiter les coûts croissants liés à leur traitement. En 2025, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes atteindra **65 €/tonne enfouie** et **15 €/tonne incinérée**, impactant directement les finances locales.

Les erreurs de tri coûtent cher

Près de **30 %** des déchets déposés dans les bacs jaunes ne sont pas des emballages recyclables. Ordures ménagères, textiles, objets divers. Ces erreurs entraînent une **double facturation** (tri + incinération), des risques pour les agents, et des pertes estimées à **plus de 1 million d'euros** par an.

Des pertes de recettes :

Le mauvais tri des emballages et papiers, ainsi que le verre non déposé dans les bornes, représente **plus de 2 millions d'euros de pertes annuelles** auprès des éco-organismes.

Zoom sur nos déchets :

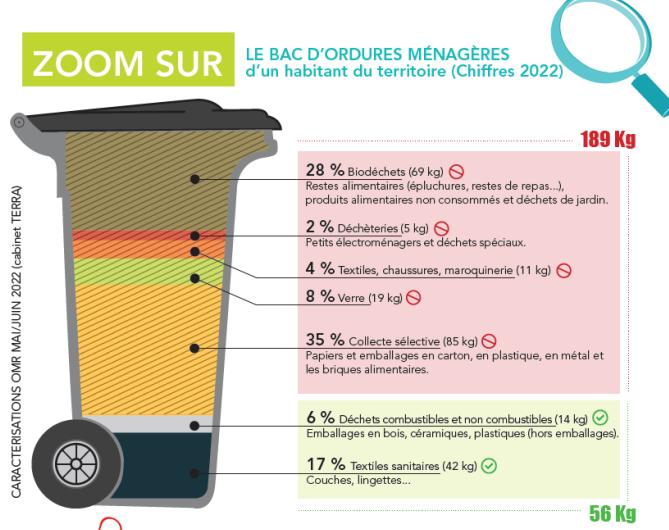
Selon les données 2022, **77 % des déchets dans les poubelles classiques sont évitables ou triables**. Il est donc essentiel de mieux trier pour préserver l'environnement et les finances publiques.

Les 4 règles d'or du tri :

1. Seuls les papiers et emballages vont dans le bac jaune.
2. Les emballages doivent être déposés **en vrac**, jamais dans des sacs.
3. Il suffit de **vider** les emballages, pas de les laver.
4. Ne pas **imbriquer** les emballages entre eux.

Objectif : Réduire les refus de tri, améliorer les performances, et maîtriser les coûts. Une campagne de communication humoristique accompagne cette démarche pour sensibiliser tous les habitants.

Pour plus d'infos
<https://www.consignedetri.fr>



Calendrier collecte

Collectes exceptionnelles / encombrants

NOVEMBRE						
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
					1	2
3	4	5	6	7	8	9 45
10	11	12	13	14	15	16 46
17	18	19	20	21	22	23 47
24	25	26	27	28	29	30 48

DÉCEMBRE						
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
1	2	3	4	5	6	7 49
8	9	10	11	12	13	14 50
15	16	17	18	19	20	21 51
22	23	24	25 COLLECTE NON ASSURÉE	26 RATRAPPAGE	27	28 52
29	30	31	1 COLLECTE NON ASSURÉE	2 RATRAPPAGE	3	4 1

ATTENTION ! FIN DE COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

Encombrants : Février, Mai, Août, Novembre

Inscription obligatoire sur : www.encombrants-covaltri77.com

Limite : 1 m³ par collecte, chaque objet doit mesurer moins de 2,5 m et peser moins de 25 kg Tout dépôt sans inscription est considéré comme dépôt sauvage.

Compostage & déchèteries

Vente de composteurs sur : www.covaltri77.fr

Trouver une bornes à vêtements : www.refashion.fr

Type de déchet	Fréquence	Moment de la journée	Détail
Ordures ménagères	Chaque jeudi	Le matin	
Emballages recyclables	Mercredi matin (semaine impaire)	Le matin	Sortir le bac la veille au soir.
Déchets végétaux	Chaque mardi	Dans la journée	

Rappels importants

Pour les Emballages recyclables

dépose en vrac uniquement dans le bac.

Tous les emballages se recyclent (plastique, métal, carton, papier, briques alimentaires).

Les déchets doivent être compactés mais non imbriqués.

Les bacs doivent être conformes, pucés et correctement présentés.

Pour les ordures ménagères :

Interdits encombrants : sanitaires, gros électroménager, gravats, vitrages, déchets toxiques, pneus, etc.

Bacs non pucés, mal présentés ou non conformes : non collectés.

Pour les bornes a verre

Verre : uniquement bouteilles, bocaux et flacons de parfum.

A déposer en déchèterie vitre, faïence, plat, ampoules et miroir.

Assistantes maternelles

Assistantes maternelles agréées résidant sur la commune de Luzancy:

Nom	Adresse		Téléphone
Mme KOUTOUAN Armande	17 rue de Marne	Courtaron	07 67 09 38 60
Mme PETROWICHE Magalie	8 bis rue de Marne	Courtaron	06.28.08.55.15
Mme BAUDRY Linda	21 D du Général Leclerc	Luzancy	06 42 65 78 45
Mme CLEMENT Corinne	28 bis rue des jardinets	Luzancy	06 23 80 09 34
Mme DELAMOTTE Christine	32 allée Corot	Luzancy	01.60.23.77.89
Mme JACOB Vanessa	3 rue du 103ème R.I.	Luzancy	06.11.90.20.46
Mme MESSMER Catherine	40 Bis rue des Jardinets	Luzancy	01.60.23.51.64
Mme TOURNEUX Maeva	36 Bis Rue des Jardinets	Luzancy	06 70 11 86 58

Etat Civil



Baptême civil:

- 04 octobre 2025 :
Rembecki Alyssa
Cottrelle Ynna



Naissance:

- 01 aout 2025 :
Fagot Mathis

Renseignements et adresses utiles

Gendarmerie :	01.60.22.01.19
Pompiers :	01.60.24.22.90 ou le 18
Police secours :	17
SAMU :	01.64.39.01.70 ou le 15
Centre Anti-Poison :	01.40.37.04.04 (Paris)
Hôpital de MEAUX :	01.64.35.38.38
Hôpital de REIMS :	03.26.78.79.20
Hôpital de COULOMMIERS :	01.64.65.37.00
Infirmières à SAACY :	01.60.23.72.19

Les pharmacies du secteur:

GOETZ/PRIEUR :	7 rue chef de ville, Saâcy sur Marne	01.60.23.60.20
Du FAUBOURG :	18 rue du faubourg, La Ferté/Jouarre	01.60.22.00.43
De CONDE :	85 rue de Condé, La Ferté/Jouarre	01.60.22.92.80
Des PELLETIERS :	18 rue des Pelletiers, La Ferté/Jouarre	01.60.22.00.44
ESMIEU :	1 place de l'Hotel de Ville, La Ferté/Jouarre	01.60.22.01.01
RIBOULOT :	23 Grand Place, Jouarre	01.60.22.06.04
POISSON-LEMAITRE :	15 rue Poincaré, St Jean les deux Jumeaux	01.64.35.98.45

En dehors des heures d'ouverture, s'adresser au commissariat de police de Meaux : 46, Place de l'Europe ou au 01.60.23.32.17

Les dimanches et jours fériés, une pharmacie de garde sera ouverte à Meaux.

Les ambulances du secteur:

Ambulances Fertoises :	28 bis rue de la Ferté /s Jouarre, Jouarre	01.60.22.03.45
Azur Ambulances :	17 rue de Chamigny, La Ferté/Jouarre	06.70.50.02.74
Ambulances Favier :	45 place Delahaye, Charly sur Marne	03.23.82.04.56

E.D.F-G.D.F. Infos - Conseils - Services : S.N.C.F. 0891.362.020
0810.772.477 Transdev 01.64.33.26.04
E.D.F. Dépannage : 0810.333.277 Presbytère de Saacy : 01.60.23.60.55
Gaz dépannage : 0810.433.077

Renseignements et adresses utiles

LA MAIRIE :

- Lundi de 8h30 à 11h30
- Mardi de 8h30 à 11h30
- Mercredi de 14h00 à 17h00
- Jeudi de 8h30 à 11h30
- Vendredi de 14h00 à 17h00



La Mairie

7 rue de la mairie

Tel 01.60.23.61.57

secretariat@mairieluzancy.fr



Agence Postale Communale

- Mardi et vendredi de 16h00 à 19h00
- Jeudi et samedi de 9h00 à 12h00



Agence Postale Communale

8 rue du 104ème régiment d'infanterie

LA BIBLIOTHEQUE :

Mercredi de 15h à 16h et Jeudi de 18h à 19h en alternance une semaine sur deux ou sur rendez-vous au 01.60.23.52.10

Affichage des permanences :
à la bibliothèque.



La Bibliothèque

Rue de la mairie

Tel 01.60.23.0.06 ou 09.73.67.71.38

LA DECHETERIE :

Commune de SAACY SUR MARNE

Horaires d'accueil (hors jours fériés) du 1er novembre au 28 ou 29 février :

- Lundi : 10h00 – 11h45 et 14h00 – 16h45
- Mardi : 14h00 – 16h45
- Mercredi : 10h00 – 11h45 et 14h00 – 16h45
- Jeudi : 09h00 – 11h45
- Vendredi : 09h00 – 11h45
- Samedi : 09h00 – 16h45 (sans interruption)
- Dimanche : 09h00 – 11h45.



La Déchèterie

Lieu-dit :
Les Couturelles, D55
Avenue du Chemin
Vert Tel:
01.60.44.40.03



Son – Lumière – Vidéo
Podium – Piste de danse
Installations fixes et temporaires

www.jph-event.fr

06 08 06 88 87

BEAUVOIS JOCELYN EURL

PLOMBERIE
CHAUFFAGE
CARRELAGE

01.60.23.51.18
eurl-beau.jo@wanadoo.fr
28 rue Alexandre Bouché
77138 LUZANCY
Siret : 44024110700026



06.86.25.04.31

AGNESTHETIQUE

Esthéticienne

ongles, cils, nanoneedling, épilations, soin du visage

06.11.32.17.97 / agnesthetique_@

agnesthetique@yahoo.com

Luzancy 77138

JULIO ELEC
ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

- RÉALISATION DE TOUS TRAVAUX ÉLECTRIQUES
- NEUF ET RÉNOVATION
- DÉPANNAGE PARTICULIER / PROFESSIONNEL

06 33 26 05 16

juliothomas.elec77@gmail.com

DEVIS GRATUIT

Nikita Chaboud
Gérante

patchworkcuisine Patchwork Cuisine
patchwork.cuisine@gmail.com

06 98 53 37 28

Attention : vous ne trouverez dans ce journal que les acteurs économiques ayant répondu favorablement au formulaire.

Pour les professionnels qui souhaiteraient figurer sur cet annuaire, vous êtes invités à remplir le questionnaire se trouvant en mairie ou sur le site internet.

«COURRIER DE LUZANCY » Bulletin trimestriel Presse 137/89 Dépôt de la parution.

Directeur de la parution Joëlle Canini: Rédacteurs : Jérémy Couderc, Nicolas Derrien, Laurence Héault, Vicky Giraud, Armande Koutouan, Angélique Plouin, Philippe Vuillemin.

Ne Pas Jeter sur la voie publique